

OUVERTURE DE COMPTE PRO ou modification de compte client



Raison Social :

Forme Juridique :

Appartenance à un groupe :

SIRET :

N° TVA intracommunautaire :

Code APE :

Nom du représentant de la Société :

Adresse de facturation :

.....
Ville : Code Postale :
Téléphone :
E-mail :

Adresse de Livraison (si différente de celle indiqué ci dessus) :

.....
Ville : Code Postale :
Téléphone :
E-mail :

Horaires et jours de réception des marchandises :

.....

Responsable Achat :

Nom :
Tél :
E-mail :

Service Comptabilité :

Nom :
Tél :
E-mail :

Responsable Technique :

Nom :
Tél :
E-mail :

Afin de valider l'ouverture de votre compte professionnel, merci de nous faire parvenir les documents suivants :

- KBIS de moins de 3 mois.
- RIB
- Conditions générales de vente signées

Méthode de paiement : pour vos premières commandes le règlement se fait comptant, pour les commandes suivantes, veuillez cocher votre mode de règlement privilégié ci-dessous :

- Paiement à 30 jours fin de mois date de facturation par LCR automatique
- Virement bancaire à 30 jours date de facturation.
- Chèque bancaire à 30 jours date de facturation.

Une grille de remise vous sera accordée à votre ouverture de compte. Le niveau de remise proposé est évolutif et peut être discuté en fonction du chiffre d'affaires annuel.

Un compte pro sur notre site internet vous sera automatiquement créé

Le compte pro vous permettra de commander directement depuis le site avec les fonctionnalités suivantes :

- Commande depuis le site avec vos prix remisés et une visibilité sur les stock
- Une visibilité directe sur les promotions qui vont s'ajouter automatiquement à vos prix remisés
- L'utilisation de votre mode de paiement habituel

Activité :	
Concessionnaire : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	Marque(s) :
Chantier généraliste : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	Nombre d'installation par an :
Électricien : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	Nombre d'installation par an :
Électronicien : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	Nombre d'installation par an :
Vente de PC marine : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	Nombre de PC par an :
Magasin avec exposition : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	Ville(s) :
Besoin de matériel pour magasin : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
Y-a-t-il un électricien : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	Nom :
Montage par vous-même <input type="checkbox"/> ou sous-traité <input type="checkbox"/>	

Je soussigné(e), Mme/M....., certifie exacts les renseignements ci-dessus. La société Seatronic restera propriétaire de la marchandise jusqu'à son paiement intégral

Date :

Cachet Commercial

Nom et Signature du Responsable

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

1. Généralités

Les présentes conditions générales concernent l'ensemble des produits et services (ci-après " les Produits) proposés par SEATRONIC à ses Clients professionnels, sauf conditions particulières dérogatoires convenues expressément.

Une commande de Produits faite à SEATRONIC implique l'acceptation sans réserve par le Client des présentes conditions générales et la renonciation à toute clause contraire de ses propres conditions générales d'achat.

2. Commande

Le Client doit adresser à SEATRONIC une commande écrite mentionnant précisément les Produits sollicités.

Pour pouvoir être acceptée par SEATRONIC, la première commande doit être réglée à la commande et les suivantes se feront avec un délai de paiement de trente jours.

Une commande est réputée valable et acceptée après réception par le Client d'un exemplaire de son bon de commande dûment daté et signé par SEATRONIC.

3. Prix

Les prix des Produits sont valables 30 (trente) jours à compter de l'émission d'un devis. A défaut de devis préalable à une commande, les prix des Produits sont ceux applicables au jour de la commande, SEATRONIC se réservant le droit de modifier son barème à tout moment.

Les prix des Produits indiqués sont exprimés en Euros, hors taxes, et hors charges externes de toutes natures (notamment : coût du transport et assurance du transport, taxes et droits de douane ...).

Un devis est toujours établi en fonction des besoins et des contraintes de chaque Client et ne constitue pas une offre de prix standardisée applicable à une autre commande.

4. Paiement – retard ou défaut

Sauf stipulation contraire, les Produits sont payables à 30 (trente) jours date de facture, selon la formule de paiement indiquée sur la facture. En cas de paiement par LCR, tout refus d'un prélèvement entraînera des frais de traitement bancaire de l'ordre de 20 € HT par transaction.

Aucun escompte ne sera consenti pour paiement anticipé.

Le défaut de paiement d'une seule facture à son échéance entraîne déchéance du terme et rend exigibles toutes les créances de SEATRONIC même non échues. Dès la date d'échéance, les intérêts de retard courent de plein droit au taux d'intérêt légal, multiplié par 3 (trois).

Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité, produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros non soumise à la TVA due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).

En outre, en cas de non-paiement à l'échéance, SEATRONIC se réserve le droit de suspendre l'exécution de tout ou partie des commandes en cours ou à venir du Client, sans préjudices de dommages et intérêts s'il y a lieu.

5. Validité d'ouverture de compte professionnel

Le compte professionnel est ouvert sans la date limite de validité. Dans les cas exceptionnels (reprise de collaboration après une période allant au-delà d'un an, autres), Seatronic se réserve la possibilité de demander à nouveau les documents d'ouverture de compte au client professionnel concerné, faute de quoi la remise professionnelle ne pourra pas être appliquée.

6. Réserve de propriété

Le transfert de propriété des produits est suspendu jusqu'à complet paiement du prix par le client, même en cas d'octroi de délai de paiement.

7. Livraisons

Les délais de livraison sont donnés seulement à titre indicatif et leur non-observation ne peut entraîner ni annulation de la vente, ni refus de la marchandise, ni pénalités, ni dommages et intérêts.

Il incombe à l'acheteur, sauf stipulation contraire, d'assurer les frais et risques de transport des biens vendus, postérieurement à la livraison. Il contrôlera les colis à l'arrivée et assumera les poursuites éventuelles contre le transporteur. En cas de doute sur l'état de la marchandise transportée, le Client devra mettre une réserve qui servira à porter réclamation auprès du transporteur.

8. Confidentialité – Propriété intellectuelle

Les informations relatives au Client et à SEATRONIC sont confidentielles.

Sauf indication contraire expresse, le Client autorise SEATRONIC à citer son nom à titre de référence commerciale.

Dans le cadre de l'exécution des commandes, SEATRONIC conserve l'intégralité de ses droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle, et ne transfère aucun droit de propriété au Client.

9. Délais

Les délais d'exécution des commandes communiqués par SEATRONIC sont indicatifs. Tout retard ne pourra engager la responsabilité de SEATRONIC.

10. Force majeure

L'inexécution des commandes imputable à un cas de force majeure ne pourra faire l'objet d'aucun recours. En cas de survenance d'un tel événement empêchant SEATRONIC de respecter ses engagements, SEATRONIC s'engage à en informer le Client dans les plus brefs délais.

Chaque partie pourra librement résilier la commande en cas de persistance du cas de force majeure au-delà de 60 (soixante) jours à compter de la survenance du cas de force majeure, sans qu'aucune des parties ne puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

11. Réception

Les Produits commandés peuvent être livrés en un ou plusieurs envois. Toute contestation du Client portant sur la conformité de la livraison à la commande effectuée devra, pour être opposable à SEATRONIC, être adressée dans le délai de 8 (huit) jours à compter de la livraison.

12. Garantie

L'ensemble des Produits fabriqués et vendus par SEATRONIC sont garantis 12 (douze) mois à compter de leur livraison sauf garanties particulières spécifiées sur la facture.

L'utilisation non conforme de nos produits à nos instructions, et/ou les conditions d'emploi échapperaient à notre contrôle, ne peut en aucun cas engager notre responsabilité. La garantie ne s'applique pas aux remplacements ou réparations qui résultent de l'usure normale du matériel, de détériorations ou d'accidents provenant de négligence, de défaut d'entretien, de surveillance, d'inobservation de nos consignes d'entretien ou en cas de force majeure. Notre garantie disparaît si le matériel est modifié ou réparé sans notre accord.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer SEATRONIC, par écrit, de l'existence des vices ou dysfonctionnements dans un délai maximum de 15 (quinze) jours à compter de leur découverte.

SEATRONIC remplacera ou fera réparer les Produits jugés défectueux, et ce dans les meilleurs délais. Cette garantie couvre également les frais de main d'œuvre.

Le remplacement ou la réparation des Produits défectueux ne prolongera pas la durée de la garantie ci-dessus fixée du temps de leur indisponibilité. En tout état de cause, notre responsabilité est exclusivement limitée au remplacement des fournitures contradictoirement reconnues défectueuses à l'exclusion de toute autre indemnité de quelque nature que ce soit.

13. Retour de produit

Tout retour de Produit(s) devra être préalablement et expressément accepté par SEATRONIC, et effectué selon la procédure qui sera le cas échéant communiquée au Client.

14. Responsabilité

SEATRONIC s'engage à exécuter les obligations à sa charge avec tout le soin en usage dans sa profession et selon les règles de l'art du moment.

SEATRONIC ne saurait être tenu responsable de préjudices indirects ou implicites prétendument causés au Client. Sont donc expressément exclus tous les dommages indirects ou implicites tels que notamment la perte d'exploitation ou la perte de clientèle.

Si la responsabilité de SEATRONIC était retenue dans l'exécution d'une commande ou à sa suite, le Client ne pourrait prétendre à un total d'indemnités et de dommages et intérêts supérieur au prix total de la commande concernée hors taxes.

15. Résiliation

Si l'une des parties ayant manqué aux obligations mises à sa charge ne remédie pas à son manquement dans un délai de 2 (deux) semaines après notification d'une mise en demeure par l'autre partie, cette dernière pourra, sans préjudice de toute autre action, résilier de plein droit le contrat conclu.

16. Renonciation

Le fait pour SEATRONIC de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

17. Élection de domicile – Droit applicable – Attribution de juridiction

Les parties font élection de domicile à leur siège social.

Toute question relative aux présentes conditions générales ainsi qu'aux ventes de services qu'elles régissent est soumise à la loi française à l'exclusion de tout autre droit.

18. Pour toute contestation qui n'aurait pu être réglée à l'amiable, les juridictions dans le ressort de la cour d'appel du siège social de Seatronic seront seules compétentes.

J'accepte les conditions générales de vente de la SARL Seatronic décrites ci-dessus :

Date

Signature

Cachet de la société